



Paris, le 2 octobre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMF réaffirme son attachement au principe de laïcité et à sa préservation

Jacques Pélissard, président de l'AMF, s'indigne qu'un fonctionnaire de police, prétendant agir à la demande des maires de France, ait transmis au Conseil régional de Rhône-Alpes et à d'autres collectivités un courriel pour obtenir des informations sur la religion de leurs personnels.

L'AMF dément avec force cette affirmation. Ce n'est ni dans la culture, ni dans la philosophie de l'AMF d'initier une démarche tendant à s'interroger sur la nature des confessions et des pratiques des agents publics. La commune est par essence un lieu de laïcité et de neutralité confessionnelle.

Au moment où l'impératif de cohésion sociale doit être réaffirmé, l'AMF souligne son attachement aux valeurs de la République et à la loi de 1905 qui en constitue un des fondements.

Jacques Pélissard a demandé à Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, de lui apporter, dans les plus brefs délais, tout éclaircissement sur des faits portant atteinte aux valeurs de l'AMF.

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr